

Berne, le 9 juin 1953.

J. A. 14. 41. 4 A.

*per
/ 27*

Monsieur Karl K o b e l t , Conseiller fédéral,
Chef du Département militaire,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je vous confirme l'entretien que nous avons eu hier, à l'occasion de la séance du Conseil fédéral, au sujet de la participation de 1800 officiers de l'armée suisse à une démonstration de troupes blindées organisée au camp militaire français de Münsingen par le Commandement militaire français en Allemagne.

Sans sous-estimer l'intérêt qu'une entreprise de ce genre peut présenter pour la formation des officiers qui y prennent part, je pense qu'il faut regretter qu'un contingent d'officiers suisses aussi important se soit rendu à cette occasion en Allemagne. Il est désirable que l'effectif des missions qui assistent à des manoeuvres militaires à l'étranger soit beaucoup plus réduit. En effet, bien que ces officiers aient voyagé à titre privé et en civil, leur participation en un si grand nombre présente certains inconvénients du point de vue de notre politique de neutralité.

Il serait donc désirable qu'à l'avenir, les autorités fédérales soient consultées à temps par la Société suisse des officiers lorsque celle-ci organise des voyages de cette nature à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre

